

**REUNION « Une réponse accompagnée pour tous »
23 Juin 2016 – après-midi
Relevé de conclusions**

Personnes présentes

ARS :

Mme Dominique GAUTHIER, directrice de l'offre médico-sociale, ARS PACA
Mme Sophie RIOS, responsable du département PSH/PDS – DOMS, ARS PACA
Mme Catherine LARIDA, inspecteur DOMS, ARS PACA
Melle Cindy MULLERI, stagiaire DOMS, ARS PACA
Mme Anne-Marie WILLIAM : DOMS, ARS PACA
Mme Isabelle RENVOIZE, responsable de l'organisation médico-sociale, DD 04
Mme Nelly BLANCHET, directrice adjointe, DD 05
Mme Camille MALIVERNEY, cadre référent PH, DD 06
Mme Isabelle WAWRZYNKOWSKI, responsable service offre médico-sociale PD/PDS, DD 13
Mme Marie Angéline COUPE, responsable des personnes handicapées, DD 83
Mme Nadra BENAYACHE, responsable du département animation territoriale, DD84.

Conseils départementaux :

Mr Roland RUZAFKA, chef du service vieillesse-handicap, Conseil départemental 04
Mme Martine CROS, représentant le Conseil départemental 13
Mme Armelle SAUVET, directrice adjointe de la direction PA/PH, Conseil départemental 13
Mme Martine PARDI, chef du service tarification/programmation pour PH, Conseil départemental 13
Mr Paul GARNIER, responsable de l'offre médico-sociale à la direction de l'autonomie, Conseil départemental 83
Mr S. BLUA, représentant le Conseil départemental du 84.

Education nationale :

Mme Anne MALLURET, représentant le Rectorat Aix-Marseille.

MDPH :

Mme Mélanie BROVELLI, directrice MDPH 04,
Mme Thi Kim Dung NGUYEN, directrice MDPH 13,
Mme Marie MUZZARELLI, directrice Ajointe MDPH 13,
Mr Pascal DANIEL, chef de service Pôle enfant, MDPH 13,
Mme Laetitia BARRET, directrice adjointe MDPH 83,
Mme Nicole POTTTIER, chef de service gestion administrative et financière, juridique et statistiques, MDPH 84.

Fédérations et autres organismes :

Mr Gérard CAILLOL, président du C.E.R.H.,
Mr Jean Luc MONTAGNE, représentant la Fédération Hospitalière de France PACA,
Mr Gilles MOULLEC, représentant ADESM,
Mme Monique PITEAU-DELORD, directrice du CREAI PACA CORSE.

Etaient absents/excusés :

Mr Vincent UNAL, directeur de l'offre médico-sociale, ARS PACA,
Mr David BLANC, directeur MDPH 05,
Mme Michèle FROMENT, directrice MDPH 06,
Mr Jean Jacques GAS, directeur MDPH 84,
Mme Catherine GUILLAUME, directrice générale adjointe Pôle solidarités, Conseil départemental 04,
Mr C. MILLON, représentant le Conseil départemental 05,
Mr V. DEPREZ, représentant le Conseil départemental 05,
Mr Yves BEVILACQUA, représentant le Conseil départemental 06,
Mme Lucille PLACHARD, représentant le Conseil départemental 84,
Mr Christophe VAILLE, représentant la MSA,
Mr Pierre-Yves DUTHILLEUL, représentant la CPAM,
Mr François DEBELLE, représentant l'URIOPSS,
Mr Jacques DALMAS, représentant la FEHAP,
Mr David GRIVEL, représentant le SYNERPA.

I – Mme Dominique GAUTHIER ouvre la séance en rappelant que l'ARS PACA a organisé cette réunion afin d'engager une réflexion partagée à l'échelon régional autour du projet «une réponse accompagnée pour tous ».

II – Mme Sophie RIOS présente un PowerPoint relatif aux différents dispositifs concourant au projet « Une réponse accompagnée pour tous » :

- Rappel du contexte politique
- Les éléments de cadrage
- Les enjeux
- Les différents dispositifs : Les situations critiques
 - Les consultations dédiées pour personnes en situation de handicap
 - Une réponse accompagnée pour tous
 - L'article 89 de la LMS – LE PAG –
 - Les Pôles de compétences et de prestations externalisées
 - L'article 74 LMSS
 - Le plan Belgique
- La situation régionale
- Les actions envisagées au niveau régional
- Calendrier de mise en œuvre



Diaporama Une
réponse a pour tous :

L'attention des personnes présentes est appelée par Mme GAUTHIER sur le plan « Belgique ». La région PACA est la 4^{ème} région à envoyer des personnes en situation de handicap vers la Belgique.

Trois départements sont concernés : Les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône et le Var.

90 personnes handicapées originaires de PACA et relevant d'un financement assurance maladie, ont été identifiées comme faisant l'objet d'une prise en charge en Belgique (données assurance maladie).

Une mission IGAS (Mr DUBOSQ) est chargée du suivi et de l'évaluation de ce plan avec des contraintes fortes en termes de calendrier. Des réponses aux situations individuelles susceptibles d'être orientées vers la Belgique sont attendues d'ici le mois de septembre 2016. L'objectif est d'empêcher les départs non souhaités vers les ESMS Wallons.

En réponse à une question posée par le représentant d'une MDPH il a été clairement précisé que, hormis les moyens financiers alloués à l'ARS PACA à hauteur de 450 000 € dans le cadre des crédits relatifs au plan de prévention des départs non souhaités en Belgique, aucun budget supplémentaire ne pourra être alloué pour soutenir le déploiement de ces différents dispositifs. Il importe donc de démontrer la capacité collective des acteurs de PACA à résoudre certaines des situations, afin de se positionner sur la seconde tranche de crédits 2016, voire sur une nouvelle enveloppe en 2017.

III – Intervention de Mme Mélanie BROVELLI, Directrice de la MDPH Alpes de Haute Provence - site pionnier pour le projet « Une réponse accompagnée pour tous » – Power point joint



diaporama MDPH.ppt

Mme BROVELLI rappelle qu'il faut s'adapter aux réalités des territoires et ne plus raisonner en termes de liste d'attente. La réussite de la démarche tient à la bonne volonté de tous les acteurs.

A l'issue des différentes présentations, les différents partenaires présents se disent tous conscient des enjeux importants portés par le projet « une réponse accompagnée pour tous » et prêts à s'engager dans une réflexion régionale partagée autour de ce sujet d'autant que la notion de « situations complexes » va prendre le pas sur la notion de « situations critiques » plus restrictives.

Il convient par ailleurs de noter que dans la réalité tant les autorités de régulation que les acteurs de terrain sont déjà inscrits dans la construction de réponses souples par différents biais (dérogations, coopérations...). Il est également souligné l'importance de pouvoir construire, consolider les passerelles avec le secteur de la santé mentale dans le traitement des situations dites complexes et/ou critiques dont une des caractéristiques sont les troubles du comportement qui y sont associées.

Le représentant de l'ADESM se dit prêt à travailler en lien avec le secteur médico social pour construire des réponses et des modalités partenariales de prise en charge des PH concernées, les champs sanitaire et médico social y ayant tout intérêt.

L'ARS PACA propose une démarche en deux temps :

- Juin/juillet 2016 : identification des situations critiques relevant du plan Belgique sur les trois départements concernés (13/06/83) et recherche de solutions pour septembre ;
- Juin/juillet/août : recensement des différentes modalités de réponses ayant pu être mises en places sur les différents territoires en réponses à des situations critiques – capitalisation de ce recensement afin d'identifier des axes de réflexions partagées qui seront proposées lors d'une prochaine réunion en octobre afin d'initier des groupes de travail sur la définition et la faisabilité (juridique, financière...) de ces réponses.

La séance est levée à 16h45.